

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2015

Nos réf : HB/MCR

Présents : TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MAKSOUD Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Elisabeth, LOUYS Jean-Pierre.

Excusés : DURY Bernard a donné procuration à BORNE Aurélien,
LIPSKI Jean-Pierre a donné procuration à GIRARD Jean-Claude,
MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à RADREAU Sophie.

Madame Agnès TRAVERSIER, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **Madame Catherine NOIROT** est nommée secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

Le compte-rendu du 09 avril 2015 n'appelle aucune observation.
Les membres signent le registre.

Ordre du jour :

I – Désignation du jury d'assises – année 2016 – rapporteur Agnès TRAVERSIER ↻

Chaque année, à partir de la liste électorale, 9 noms doivent être tirés au sort comme le stipule l'article 17 du code électoral. **Séverine MORANDIDI-HENRICI** et **Jean-Pierre LOUYS** procèdent au tirage au sort de 9 jurés. La liste préparatoire des personnes désignées par le sort sera transmise au greffe de la Cour d'Appel de Besançon. Elles seront averties par courrier.

Madame le Maire cite la liste des personnes tirées au sort :

N° PAGE LISTE ELECTORALE	LIGNE SUR LISTE	NOM – PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
028	7	BILLARD Angélique	07/04/1973	7 rue des Chardonnerets
012	6	BARDEY Jérôme	03/10/1966	20 rue Sous-Roches
182	6	LEPAGE Claude	06/11/1939	21 rue des Cerisiers
304	10	VIVANT Thomas	11/11/1975	22 rue du Bois-Joli
238	6	PEQUIGNOT Laure	03/04/1984	4 rue des Framboisiers
054	9	CARRARA Jean-Philippe	10/12/1961	2 rue Sous-Roches
285	3	SUSSMUTH ép. POKORNY Odile	11/03/1929	4 rue de l'Émaillerie
305	5	VOISARD Stéphanie	24/01/19787	13 rue Victor Hugo
124	3	GESLOT Magali	13/08/1967	9 rue des Vergers

II – Adhésion de la Commune au groupement de commandes pour l'achat d'électricité – Délégation de la mission à Pays de Montbéliard Agglomération – rapporteur Agnès TRAVERSIER ↻

Madame le Maire présente le projet de groupement de commandes pour l'achat d'électricité proposé par Pays de Montbéliard Agglomération :

« Depuis l'ouverture du marché du gaz à la concurrence, deux types d'offres coexistent : les tarifs régulés de vente (TRV) proposés par le fournisseur historique, qui sont fixés par le gouvernement, et les offres libres proposées par l'ensemble des fournisseurs et librement fixées par les fournisseurs.

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur la « Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité », a modifié l'article L337-9 du code de l'énergie qui précise : « À partir du 1^{er} janvier 2016, les consommateurs finals domestiques et non domestiques ne bénéficient plus des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les sites dont la puissance de raccordement est supérieure à 36 kVA ».

Nombre de communes, membres de Pays de Montbéliard Agglomération ou du Syndicat du Gaz de la Région de Montbéliard (SYGAM), ainsi que la Communauté d'Agglomération elle-même, sont concernées par cette échéance et se trouvent donc dans l'obligation de devoir mettre en concurrence les fournisseurs pour la fourniture d'électricité des sites dont la puissance de raccordement est supérieure à 36 kVA.

Par ailleurs, afin d'aider les communes de son territoire et du SYGAM à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, Pays de Montbéliard Agglomération a mis en place un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP). Son objectif est de proposer un conseil personnalisé aux communes pour leur permettre de faire des choix pertinents et économiques en matière d'énergie sur leur patrimoine.

Lorsqu'une commune adhère au service, le conseiller et sa structure lui proposent :

- la gestion comptable de l'énergie à l'aide de bilans et tableaux de bord,
- le diagnostic et ce afin de procéder à la recherche systématique des sources d'économies aboutissant à un programme de travaux présenté par ordre de rentabilité décroissante,
- une assistance technique lors des projets de rénovation et de construction de bâtiments,
- la sensibilisation des élus et usagers des bâtiments,
- l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie.

Considérant l'avantage d'un achat groupé sur les tarifs de fourniture d'électricité d'une part et l'existence du Conseil en Énergie Partagé d'autre part, il est proposé de constituer un groupement de commandes ayant pour objet « l'achat d'électricité », entre Pays de Montbéliard Agglomération et les communes et établissements publics de son territoire ou de celui du Conseil en Énergie Partagé et ce, conformément à l'article 8 et notamment VII alinéa 2° du code des marchés publics.

Il est proposé que le fonctionnement de ce groupement de commandes soit régi par une convention constitutive. Il sera constitué pour la durée de consultation et d'exécution des marchés d'achats d'électricité, soit un minimum de 4 ans.

De plus, il est précisé que Pays de Montbéliard Agglomération assurera, à titre gracieux, le rôle de coordonnateur du groupement et qu'en sus, la commission d'appel d'offres de PMA est désignée pour l'attribution des marchés à intervenir.

Le groupement totalisera les 18 membres suivants : Pays de Montbéliard Agglomération, les communes de Bart, Bavans, Courcelles-les-Montbéliard, Etupes, Exincourt, Grand-Charmont, Hérimoncourt, Mandeure, Mathay, Seloncourt, Sochaux, Valentigney, Vandoncourt, Voujeaucourt, Pont de Roide – Vermondans, le Syndicat intercommunal d'assainissement de Pont de Roide, le Syndicat intercommunal à vocations multiples de Berche et Dampierre-sur-le-Doubs.

Ainsi, le groupement de commandes représenterait un volume annuel proche de 6 GWh répartis sur environ 45 sites. Le coût annuel estimé du marché est compris entre 400 000 et 650 000 € HT, soit entre 700 000 et 1 000 000 € TTC (NB : parmi les taxes, on compte la contribution au service public de l'électricité (CSPE), la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE), la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) et la TVA de 20% sur l'ensemble.

Enfin, considérant la nature particulière du bien à acquérir, l'électricité, la procédure de consultation la plus adaptée en l'espèce est l'accord-cadre et les marchés subséquents en résultant. En effet, la volatilité des prix implique une décision très rapide (inférieure à 48h) après la date limite de remise des offres, qui se trouve être favorisée par le recours aux marchés subséquents.

Cet accord-cadre qui devra être conclu avec un minimum de trois fournisseurs (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres) serait signé pour une durée de 4 ans, avec la possibilité de conclure des marchés subséquents d'une durée d'un an ou plus. »

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de ce rapport et l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, Pays de Montbéliard Agglomération en étant le coordonnateur ; **Madame le Maire** demande simultanément l'autorisation de signer la convention constitutive du groupement, et d'inscrire les crédits nécessaires à l'exécution des marchés subséquents résultant de l'accord-cadre.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

III – Achat de gaz naturel – Avenant n°1 à la convention constitutive / groupement de commandes

– rapporteur Agnès TRAVERSIER ➤

Madame le Maire rappelle :

« Considérant l'avantage d'un achat groupé sur les tarifs de fourniture du gaz naturel d'une part, et l'existence du Conseil en Énergie Partagé d'autre part, un groupement de commandes ayant pour objet « l'achat de gaz naturel » entre les adhérents du CEP a été constitué en 2014 et ce, conformément à l'article 8 et notamment VII alinéa 2° du code des marchés publics.

Le fonctionnement de ce groupement de commandes est régi par une convention constitutive. Il a été constitué pour la durée de consultation et d'exécution des marchés d'achats de gaz, soit un minimum de 4 ans et regroupe au 1^{er} janvier 2015, 26 membres.

Un accord-cadre a été conclu pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018, avec cinq fournisseurs (GDF Suez, EDF, Antargaz, Gaz de Bordeaux et ENI). Le premier marché subséquent conclu au titre de l'année 2015 a été attribué à la société ENI.

La mise en concurrence sous la forme d'un groupement de commandes a permis d'obtenir une économie moyenne de 19% par rapport aux anciens tarifs réglementés arrêtés au mois de décembre 2014. En effet, le volume de gaz a un effet levier sur les prix.

L'avenant n°1 à la convention constitutive a pour objet l'intégration de trois membres supplémentaires au groupement de commandes.

En effet, considérant les avantages que procure ce groupement de commandes, la Commune de Grand-Charmont, la Commune de Valentigney, et le Syndicat Intercommunal du complexe sportif Jean-Jacques ROUSSEAU de Voujeaucourt ont souhaité devenir membres.

Conformément à l'article 7 de la convention constitutive de groupement de commandes, qui prévoit « *qu'en cas de nouvelle adhésion, les candidatures des collectivités sont adressées au coordonnateur. L'adhésion ne devient définitive qu'après délibération concordante de tous les membres originaires du groupement autorisant la signature d'un avenant à la collectivité* », il est proposé de modifier l'article 3 de la convention de groupement aux fins d'intégrer les communes de Valentigney et Grand-Charmont et le Syndicat Intercommunal du complexe sportif Jean-Jacques ROUSSEAU de Voujeaucourt aux 26 membres déjà signataires. »

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de ce rapport, et de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel validée en 2014.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

IV – Conseil en Énergie Partagé – Avenant n°1 à la prolongation de la convention d'adhésion
– rapporteur Agnès TRAVERSIER ↻

Madame le Maire présente l'**avenant n°1 à la prolongation de la convention « Conseils en Énergie Partagés »** :

« Au titre de ses compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, et plus précisément dans le cadre du soutien aux actions de la maîtrise de demande d'énergie, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard est engagée depuis 2006 dans la démarche Cit'Ergie, une labellisation européenne soutenue par l'ADEME qui récompense les collectivités pour une bonne gestion de l'énergie sur leur territoire. Reconnue Cap Cit'ergie à partir de 2007 (ce qui signifie qu'elle est engagée dans le processus de labellisation), la Communauté d'Agglomération s'est vu décerner la certification Cit'ergie le 15 décembre 2011.

D'autre part, la collectivité a défini par délibération du Conseil de Communauté du 2 décembre 2009 la mise en œuvre d'un Plan Climat Territorial représentant un projet ambitieux :

- qui prend racine dans la démarche Cit'Ergie,
- qui se nourrit des multiples actions déjà entreprises,
- qui se fixe des objectifs partagés au niveau européen (les 3x20),
- qui s'intègre dans le Projet d'Agglomération.

S'inscrivant dans le cadre du Plan Climat dont il est une action déclinée, le Conseil en Énergie Partagé a été mis en place par Pays de Montbéliard Agglomération en avril 2010 pour une durée de trois ans afin d'aider les communes de son territoire à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Il consiste en la mise à disposition des communes d'un agent spécialisé, le conseiller « CEP », dont les tâches sont notamment :

- › la gestion comptable des fluides à l'aide de bilans et tableaux de bord, permettant de détecter les dérives de consommations d'énergie et d'eau, les erreurs de facturation et l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie,
- › le diagnostic, afin de procéder à la recherche systématique de sources d'économies aboutissant à un programme de travaux,
- › l'assistance technique lors des projets de rénovation ou de construction et l'analyse des performances après travaux,
- › la sensibilisation des élus, techniciens et usagers, notamment par l'affichage Display.

Durant les trois premières années de fonctionnement, le programme a bénéficié du soutien financier de l'ADEME, du Conseil Régional et du Fonds Européen de Développement Régional (Feder) ce qui a réduit la participation des communes adhérentes à 0,21 € par habitant et par an.

Au vu de l'efficacité du service, il a été décidé de prolonger la mission pour une durée de trois années.

C'est dans ce contexte que Pays de Montbéliard Agglomération et la Commune de Bavans ont signé une prolongation de la convention « Conseils en Énergie Partagés » le 11 mars 2014.

Le présent avenant, conclu dans le cadre de l'application de la prolongation de la convention « Conseils en Énergie Partagés », définit les nouvelles conditions financières par lesquelles la Commune de Bavans participe au service « Conseils en Énergie Partagés ». Considérant la prolongation du partenariat de l'ADEME et l'adhésion de deux communes supplémentaires (Grand-Charmont et Valentigney) à partir du 1^{er} mai 2015, les modalités de participation financière de la Commune sont modifiées, comme indiquées ci-après.

Considérant la subvention supplémentaire versée à Pays de Montbéliard Agglomération par l'ADEME et la hausse du nombre de communes adhérentes, le coût du service CEP est arrêté à 0,22 € TTC par habitant pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016.

A ce titre, la Commune verse à Pays de Montbéliard Agglomération la somme de 799,70 € TTC pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016. »

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de ce rapport, et de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la prolongation de la convention « Conseils en Énergie Partagés » conclue entre Pays de Montbéliard Agglomération et la Commune de Bavans en 2014.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

V – Modification des statuts du Syndicat de la Trésorerie de Montbéliard et des Deux Vallées

– rapporteur Agnès TRAVERSIER ↻

La délibération n°02/2015 prise en Conseil Municipal du 12/03/2015 concernait l'approbation du changement de siège social du Syndicat de la Trésorerie de Montbéliard et des Deux Vallées.

Ces précisions répondent au questionnement de **Monsieur Mourad MAKSOU**.

Lors de sa séance du 14/04/2015, le Conseil Syndical du Syndicat de la Trésorerie de Montbéliard et des Deux Vallées a décidé à l'unanimité, de mettre à jour les statuts. Cette modification des statuts doit être approuvée par délibération par chacune des Communes membres du Syndicat.

Le Conseil Municipal, par :

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

décide d'adopter les nouveaux statuts :

Article 1 : Il est formé entre les communes d'Aibre, Allondans, Bart, Bavans, Berche, Courcelles, Désandans, Dung, Echenans, Issans, Laire, Présentevillers, Raynans, Saint-Julien les Montbéliard, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Semondans, Le Vernoy les Montbéliard et Voujeaucourt un syndicat qui prend la dénomination de syndicat de la trésorerie de Montbéliard et des Deux Vallées.

Article 2 : le syndicat a pour objet la gestion d'un bâtiment dont il est propriétaire situé 1 Place de l'Europe 25630 Sainte-Suzanne.

Article 3 : le siège du syndicat est fixé à la trésorerie, 1 Place de l'Europe 25630 Sainte-Suzanne.

Article 4 : le syndicat est institué pour une durée illimitée.

Article 5 : le Conseil Syndical est composé de délégués élus par les Conseils Municipaux des communes membres. Chaque commune est représentée par deux délégués titulaires et deux suppléants.

Article 6 : le bureau est composé du président, du vice-président, d'un secrétaire et de trois assesseurs.

Article 7 : la contribution des communes aux dépenses du syndicat est déterminée au prorata du nombre d'habitants de chaque commune membre (population totale légale au 1^{er} janvier de l'année publiée par l'INSEE).

Article 8 : en cas de dissolution du syndicat, ses biens sont répartis selon les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L5211-25-1 et L5211-26.

Article 9 : les présents statuts sont annexés aux délibérations des conseils municipaux décidant de leur adoption.

VI – Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de PMA / 2015-2017

– rapporteur Agnès TRAVERSIER ↻

Madame le Maire rappelle les différents chapitres et objectifs du rapport 2015-2017 de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Pays de Montbéliard Agglomération, document transmis par Monsieur le Sous-préfet et mis à la disposition des élus par messagerie électronique.

Madame le Maire précise : « Lors de la réunion plénière du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 10 avril 2015, la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Pays de Montbéliard Agglomération 2015-2017 a été élaborée après validation des fiches action qui la composent. Résultant d'un important travail partenarial mené depuis l'automne 2014, elle représente le volet sécurité-prévention du contrat de ville de Pays de Montbéliard Agglomération et doit donc à ce titre être signée par l'ensemble des partenaires. »

Madame le Maire soumet le document à l'approbation du Conseil Municipal et demande l'autorisation de le signer.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

VII – Motion pour la sauvegarde des libertés locales

– rapporteur Agnès TRAVERSIER ↻

Madame le Maire expose la motion :

« Les Maires ruraux de France, après avoir exprimé leur attachement indéfectible aux libertés communales et en se rassemblant devant le Conseil Constitutionnel samedi 18 avril 2015 aux côtés de citoyens, dénoncent avec vigueur la fragilisation de la commune, quelle qu'en soit la taille, par le législateur.

Les Maires demandent aux parlementaires de prendre en considération les attentes exprimées par l'Association, tout particulièrement en ce qui concerne la représentation dans les intercommunalités, la taille de celles-ci et les conditions de mise en œuvre du PLUi. Ils leur demandent de s'opposer à l'adoption en l'état du texte du projet de loi NOTRe et, de manière générale, à rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales.

Le Bureau de l'AMR25, réuni mercredi 14 mai 2015 à Belmont, partage totalement l'inquiétude manifestée par la fédération nationale. »

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le soutien à la motion pour la sauvegarde des libertés locales.

VOTE : 23 POUR, 4 CONTRE, 0 ABSTENTION.

**→ COMMISSION « FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – GESTION DU PATRIMOINE »
séance du 15 juin 2015 – rapporteur Agnès TRAVERSIER ↻**

Personnel

- Obtention de l'examen professionnel "adjoint administratif 1^{ère} classe" - service mairie. La Commission émet un avis favorable pour la nomination de l'agent à ce nouveau grade et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la :

- suppression du poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe,
- et la création du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe,

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

- Renouvellement du Contrat d'Accompagnement à l'Emploi aux ateliers municipaux du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, à temps complet, avec une prise en charge par l'état de 70 % sur 20 heures.

- Recrutement d'un nouveau Contrat d'Accompagnement à l'Emploi aux ateliers municipaux : l'agent sera employé à temps complet, du 22 juin 2015 au 21 juin 2016. Le poste sera financé d'une part par les crédits inscrits au Budget Primitif dans le cadre des emplois saisonniers et d'autre part par l'État qui prend en charge 70 % sur 26 heures. Il n'y aura donc pas de recrutement de saisonnier cette année à cause du budget très restreint qui ne nous permettait d'employer qu'un seul saisonnier. Vu les nombreuses demandes d'emplois reçues en mairie, le choix sur une unique personne de Bavans aurait été très difficile.

- Recrutement de 2 contrats CAE pôle "Enfance/Jeunesse/Bâtiments" à 20 heures du 15/03/2015 au 16/03/2016.

- Mise à disposition par le Centre de Gestion d'un agent administratif, à 24 heures, en Mairie, depuis le 01/03/2015, en remplacement d'un agent en arrêt maladie depuis le 30/06/2014.

- Arrêts de travail :

▪ Accidents du travail :

▶ 1 adjoint technique 2^{ème} classe : en arrêt de travail depuis le 25/02/2015 (rechute de l'accident du travail du 06/11/2014). La CPAM a refusé de prendre en charge la prolongation de l'arrêt à compter du 24/04/2015 au titre de l'accident du travail mais accepte l'arrêt maladie.

▶ 1 adjoint technique 2^{ème} classe : en arrêt de travail du 26/01/2015 au 13/03/2015 (rechute d'accident du travail du 06/02/2012), a repris ses fonctions le 16/03/2015 mais présente toujours des périodes de soins. L'expert qui a rencontré l'agent le 14/04/2015 a conclu que les arrêts, soins et frais médicaux étaient à prendre en charge au titre de l'accident du travail du 06/02/2012.

▪ Maladies :

▶ 1 adjoint technique pôle "Enfance/Jeunesse/Bâtiments",

▶ 1 infirmier service multi-accueil,

▶ 1 agent de maîtrise service ateliers municipaux,

▶ 1 adjoint technique service ateliers municipaux,

▶ 1 adjoint technique pôle "Enfance/Jeunesse/Bâtiments",

▶ 1 adjoint d'animation pôle "Enfance/Jeunesse/Bâtiments" en maladie depuis le 30/06/2014 jusqu'au 10/06/2015, avec prolongation jusqu'au 24/09/2015. Le fonctionnaire sera ensuite :

- soit placé, s'il remplit les conditions exigées, en congé de longue maladie,
- soit mis en disponibilité,
- soit reclassé dans un autre emploi,
- soit, s'il est reconnu définitivement inapte à l'exercice de tout emploi, mis à la retraite pour invalidité après avis de la Commission de réforme.

Un expert a été mandaté et doit envoyer son rapport médical au Comité qui étudiera le dossier lors de sa prochaine réunion le 06/07/2015.

A sa reprise, l'agent ne pourra pas réintégrer le pôle "Enfance/Jeunesse/Bâtiments". Avec son accord, il lui a donc été proposé de rejoindre les services de la Mairie.

Une rencontre à l'initiative de l'agent a eu lieu en Mairie et nous propose d'étudier sa reprise sous forme de "télétravail". Cette proposition est à l'étude.

▪ Congé parental : 1 adjoint technique ateliers municipaux du 09/03/2015 au 08/09/2015

▪ Disponibilités :

▶ pour raisons personnelles : 3 adjoints techniques service ateliers municipaux

▶ pour raison de santé : 1 adjoint technique

Finances - Situation au 15/06/2015

- Trésorerie + 68 524.06 € (dont 60 000 € de ligne de trésorerie)

La situation est difficile car les recettes attendues sont inférieures à 50 % alors que le premier semestre de l'année 2015 est bientôt terminé.

- Comparaison Budget/réalisé :

- Budget Commune :
 - Dépenses fonctionnement : 48.20 %
 - Recettes fonctionnement : 35.56 %
 - Dépenses investissement : 30.63 %
 - Recettes investissement : 1.57 %

Agnès TRAVERSIER : « Les subventions se font attendre »

- Budget 13 logements :
 - Dépenses fonctionnement : 47 %
 - Recettes fonctionnement : 50 %
 - Dépenses investissement : 75 %
 - Recettes investissement : 12 %

Une rencontre a eu lieu avec notre Maître d'Œuvre le 16/06/2015 afin de finaliser ce dossier et percevoir le solde des subventions.

Agnès TRAVERSIER : « Reste à résoudre le problème avec le façadier »

- Budget Bois :
 - Dépenses fonctionnement : 46.5 %
 - Recettes fonctionnement : 8 %
 - Dépenses investissement : 30 %
 - Recettes investissement : 15 %

Ventes de bois et affouage à venir.

- Budget Bâtiments locatifs :
 - Dépenses fonctionnement : 50.1 %
 - Recettes fonctionnement : 21.6 %
 - Dépenses investissement : 100 %
 - Recettes investissement : 0 %

Une rencontre avec la société AKTYA sera programmée afin de modifier la date de règlement du loyer de la Gendarmerie. En effet, la société AKTYA nous facture le loyer en début de trimestre alors que la Gendarmerie nous rembourse en fin de trimestre.

Divers

- La maison forestière a été vendue 100 000.00 € (au lieu des 80 000.00 € inscrits au Budget Primitif) Le compromis de vente sera signé prochainement.

- Travaux engagés :

► École Claire Radreau 2 : les travaux sont en cours et doivent se terminer fin juillet. Les aménagements extérieurs sont à l'étude ainsi que l'implantation des associations dans le bâtiment de l'École Champerriet.

► Rue de la Mairie : suite à l'ouverture des plis du 15/06/2015, la société VIGILEC a été choisie pour l'enfouissement des réseaux secs. Les travaux dureront 8 semaines.

► Rue des Carrières : suite aux intempéries du 14/06/2015, la chaussée s'est dégradée davantage. Dès que l'État aura donné son accord, les travaux de rénovation débuteront.

► Rénovation des rues des Pins, Lorday, Prairie et Bleuets : les travaux commenceront début juillet.

► Intempéries du 14/06/2015 :

L'assurance ne prend pas en charge les frais concernant les dégâts extérieurs et de voirie,

L'intervention des Services du Conseil Départemental du Doubs a été insuffisante,

Le pépiniériste de Bavans a, quant à lui, participé à l'évacuation des boues et autres avec son matériel,

Une rencontre a eu lieu avec les Jardins d'Idées car ils ont supprimé ce qui pouvait arrêter ou ralentir la progression de l'eau,

Contact a été pris également avec Néolia afin qu'ils terminent les travaux qui étaient prévus pour le lotissement des "Hauts de Bavans" (noue...). Une réunion a eu lieu le 25/06/2015 en mairie.

→ COMMISSION « JEUNESSE – VIE SCOLAIRE »

Séance du 11 juin 2015 – rapporteur David GRISEY 🐾

Travaux école Claire Radreau 2

La maison des associations a été vidée fin mai.

Les travaux ont débuté 1^{ère} semaine de juin.

Les entreprises s'engagent à terminer les travaux pour fin juillet pour l'intérieur de l'école afin de permettre le déménagement sur août. La rentrée de septembre s'effectuera bien dans les nouveaux locaux.

La chaudière sera remplacée en septembre.

Plusieurs visites et rendez-vous avec les enseignantes et l'inspecteur de l'Éducation Nationale ont eu lieu afin d'organiser l'aménagement de l'école.

Des cartons vont être donnés aux enseignantes afin d'organiser au mieux le déménagement.

En concertation avec l'Inspection Académique et les enseignantes, la salle informatique va être transformée en salle de classe et les PC dispatchés dans les classes.

PEDT (Projet Éducatif Territorial)

Une réunion du Comité de pilotage PEDT composé du maire, des directrices d'écoles, du directeur du multi-accueil, du RIFAM, de la Commission scolaire, des représentants de parents d'élèves, de la Maison Pour Tous, du Pôle enfance, des ATSEM, de la DDEN, et de l'inspecteur de l'Éducation Nationale, a eu lieu le 20 mai.

Chaque partie travaille en développant les axes définis par la Municipalité :

- la réussite éducative
- l'accès à une diversité d'activités
- la continuité éducative
- la laïcité et la citoyenneté

Une réunion a eu lieu le 16 juin.

Divers

- Calculatrices : après contact avec le principal du collège, des calculatrices Casio Fx92 collège 2D+ ont été commandées. Elles ont été remises aux élèves de CM2 le 22 juin à 18h en mairie.

- Compte rendu du Conseil d'école Françoise Dolto du 1^{er} juin :

▪ Effectifs :

Effectifs actuels : PS 32, MS 53, GS 46, soit 131 élèves

Effectifs prévus à la rentrée prochaine : PS 42, MS 33, GS 53, soit 128 élèves

▪ Coopérative scolaire :

Le montant de la coopérative présente un solde positif de 1 395.15 euros. Cependant des factures concernant les sorties scolaires restent à régler et des versements de subvention sont attendus.

▪ Bilan des actions et des interventions dans le cadre du RASED et du PRE :

Mme MEUNIER a travaillé avec des enfants de G.S. et de M.S. dans le domaine du langage, de la numération et la conscience phonologique.

Dans le cadre du P.R.E., un groupe d'enfants (soit 6 au total) a participé à des activités de langage deux fois par semaine tout au long de l'année scolaire.

▪ Actions effectuées :

Classe natation en avril pour la classe de Mme EMONIN.

Suite des activités USEP (marche et orientation).

Sortie à la journée : P.S. visite à Nancray.

▪ Actions à effectuer :

Sortie au zoo pour la classe de GS de Mme ROUSSEAU.

Spectacle « planète mômes » pour tous les enfants de l'école.

Sortie à la caserne des pompiers pour la classe de GS de Mme EMONIN.

Sortie à Mouthe pour les deux classes de MS.

Les enseignantes tiennent à remercier l'association de parents d'élèves pour leur aide financière (50 % du coût de chaque projet financé).

▪ Investissements /questions Mairie :

Une liste de matériel concernant l'aménagement de la cour de récréation a été transmise à M. GRISEY (responsable de la Commission scolaire).

Questions écrites des parents :

→ *Les nouveaux rythmes seront-ils reconduits à la rentrée prochaine ?*

Oui.

Les personnes présentes au Conseil d'école s'accordent pour dire que les enfants sont plus fatigués notamment en fin de semaine. Un membre du Conseil d'école s'interroge sur la possibilité de sonder les parents afin de permuter le mercredi en samedi travaillé. Avant tout sondage éventuel, la question sera posée auprès de Mr l'Inspecteur pour savoir si cette possibilité est envisageable.

→ *La constitution des classes pour la rentrée sera connue quand ?*

La constitution des classes sera communiquée le vendredi 3 juillet.

→ *Une visite du C.P. est-elle prévue ?*

Oui, comme chaque année les enfants et leurs parents pourront aller visiter le C.P., la date sera communiquée prochainement.

- Point sur les inscriptions à ce jour pour la rentrée 2015-2016 :

→ Périscolaire-resto Dolto : 53 enfants.

→ Périscolaire-resto Claire Radreau : 112 enfants.

- Conseil du multi-accueil le 9 juin (en attente du compte rendu).

- Conseil d'école Claire Radreau le 19 juin.

- Conseil restauration/périscolaire le 23 juin.

→ COMMISSION « CULTURE – ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE »

séances des 14 et 28 avril 2015

– rapporteur Céline JELIC 🐾

À l'initiative de Messieurs RICCI, GATSCHINE et PATIN, un projet de marché hebdomadaire a été amorcé, mais n'a pas abouti.

En sus de cette proposition, il est proposé, avec Monsieur GUIRAO, une animation musicale les vendredis soirs pendant les mois de juillet/août, sachant que les Estivales du Prés-la-Rose ont lieu les samedis. Afin d'éviter de nuire aux riverains, le créneau horaire 18h00/22h30 est privilégié, les groupes se produiront sur la base du volontariat, la Municipalité n'organisera pas cette programmation.

La Commission donne unanimement son accord.

Une fois ces points affinés, la Commune communiquera via ses supports de communication.

Céline JELIC : « Une fête patronale sera éventuellement programmée mais avec un décalage au 3^{ème} week-end d'octobre du fait du manque de disponibilités des forains. »

Point sur les animations de l'année

Pour information, L'Arum animera tous les mardis de 18h00 à 20h00 un atelier d'Art Floral à la Maison des Associations.

Peinture et Littérature

Les exposants ont été assez partagés quant au lieu dit « La Ferme », certains préfèrent ce site, d'autres préfèrent le préau de l'école Champérier.

Pour l'année prochaine, il est envisagé en raison du parking de faire l'ouverture côté École Françoise Dolto.

Fête de la Musique

Elle s'est tenue le 20 juin sur la Place des Fêtes de 18h00 à 1h00 du matin.

La petite restauration et la buvette étaient assurées par le Club de Tennis.

Les groupes « Charlotte », « Decybell's », « Showtime », « BothAlone », « Blindfold » se sont produits gratuitement.

La fête a connu un franc succès.

Feu d'artifice

Il sera tiré le lundi 13 juillet.

Marché des Saveurs

Le marché du soir organisé par PMA devient le « Marché des Saveurs » et sera à la charge de la Municipalité et de l'Amicale des Associations Bavanaises, ce qui nous donnera une plus grande liberté quant à l'organisation et aux choix des exposants.

Les producteurs et artisans locaux seront conviés ainsi que des commerçants de la commune.

Salon du Cadeau

Il est programmé pour le dimanche 22 novembre 2015.

Concernant la Fête Patronale initialement prévue le week-end suivant la Saint-Bruno, il est envisagé de la décaler au week-end suivant pour se donner la possibilité de l'étoffer. Dans le cas contraire, elle sera annulée.

**→ COMMISSION « ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DURABLE – COMMUNICATION »
séance du 09 juin 2015**

– rapporteur Aurélien BORNE ↻

ENVIRONNEMENT

Points R

- Sur aire de retournement route de Présentevillers – dossier et contribution Mairie

La construction de l'aire de retournement rue de Présentevillers sous pilotage et financement PMA est reportée à 2016. Par conséquent, le point R associé est aussi retardé mais le dossier pour accéder à une solution enterrée reste à construire cette année dès réception.

Fleurissement

- Planning du fleurissement d'été

Le fleurissement a débuté ce mois de juin avec comme objectif de terminer à la fin du mois.

- Améliorations à prévoir ou zones oubliées

▪ La Commission doit recenser les zones peu couvertes ou trop neutres comme la Place Centrale (côté Café) pour prise en compte en 2016.

▪ Les évolutions de la qualité ornementale du fleurissement par rapport à 2014 devront aussi être évaluées avant la fin du mois de juillet.

▪ Durant la période estivale, en cas de période sèche, les élus devront assurer l'arrosage des fleurs pendant les grands week-ends comme celui du 14 juillet.

COMMUNICATION

Bavans Info - Avancement nouvelle formule

La charge de travail du policier municipal assurant la mise en page du journal bimestriel de notre commune ayant augmenté sensiblement, nous envisageons d'avoir recours à une agence de communication pour réaliser ce document. Cette évolution nous permettra d'améliorer en outre la présentation de ce bimestriel.

L'objectif est d'offrir une présentation de type revue avec plus d'attrait, d'originalité et de clarté. Le format et la périodicité ne seront pas modifiés.

Un format type a été retenu en Commission.

L'ensemble des événements programmés : sportifs, associatifs ou proposés par la Mairie, pour les deux mois à venir, devront apparaître dès la première page avec davantage de contraste et de détails.

Quelques événements récents et importants apparaîtront avec illustrations et commentaires. Les informations "Mairie" seront maintenues comme les travaux en cours avec davantage d'informations pratiques.

La société Estimprim de Montbéliard en collaboration avec l'agence de communication Alinéa située à Beaucourt, est pressentie pour la réalisation de ce nouveau journal. Le coût global de cette définition sera de 250 € pour l'impression et 180 € pour la mise en page contre 384 € actuellement pour l'édition seule.

L'objectif est d'engager ces évolutions dès l'édition de septembre/octobre.

Point sur les boîtes mails de la Mairie

Rappel :

La nécessité d'améliorer le service de messagerie utilisé à la mairie n'est plus à prouver, avec comme principaux objectifs :

- de ne plus être dépendant d'une adresse mail unique comme c'est le cas actuellement avec Orange,
- que chaque service dispose d'une adresse email dédiée pour éviter qu'une personne perde son temps à trier la grande quantité de mails qui arrive à la mairie quotidiennement,
- d'améliorer en réactivité et en confidentialité,
- de maintenir la possibilité que le Directeur des Services ou Madame le Maire gardent l'accès à tous les mails (cas d'absence d'un agent),

Actions à réaliser ou en cours :

- définition d'une liste de besoin (en cours - utilisateurs, mails, poste informatique),
- transfert du nom de domaine "bavans.fr" de SD2I vers Amen,
- souscription de 100 adresses de messagerie chez Amen pour 72 €/an,
- création et paramétrage des comptes de messagerie Outlook sur les différents postes.

"Point I" à Bavans - premiers échanges avec l'Office du Tourisme de Montbéliard

Dans le cadre de l'amélioration de l'attractivité de notre commune et afin de renseigner les visiteurs et touristes, nous souhaitons disposer d'un "Point I" à la mairie.

L'Office de Tourisme s'engage à nous fournir différents dépliants, documents et catalogues précisant les sites touristiques et les informations de la commune et des environs. De plus, une nouvelle carte de Bavans en cours de réalisation avec les points d'intérêts de la commune sera aussi présente.

Le préalable est d'équiper la zone retenue de la mairie de présentoir.

De plus, l'Office du Tourisme doit vérifier la possibilité d'installer un panneau "Point I".

ILLUMINATIONS

Récompenses pour les maisons illuminées

Neufs propriétaires ont été récompensés par la Commune lors d'une invitation à la mairie. Ce rendez-vous a été l'occasion de remercier les gagnants pour la qualité des illuminations, la créativité et la visibilité des illuminations de leurs maisons depuis une rue principale. Les compositions lumineuses ont permis de marquer la période de Noël et contribuent à rendre notre village plus chaleureux et agréable à vivre.

Ces efforts ont été récompensés par un bon d'achat de 40 euros à valoir dans un commerce de Bavans.

Illuminations Bavans

- Renouvellement des 20 motifs loués à la société BAZAUD : la moitié des illuminations des dernières fêtes de Noël sont en location et peuvent être renouvelées.

La Commission a fait 4 choix sur la catalogue de la société BAZAUD, par ordre de préférence : page 50 n°2 ; page 54 n°3 ; page 77 n°7 ; page 100 n°1. Ces choix sont transmis à la société BAZAUD pour établissement d'un devis de location pour un contrat de 2 ans.

- Motifs supplémentaires : l'achat récent de nouveaux rubans lumineux à leds va permettre d'équiper les éléments présents aux ateliers municipaux non utilisés. Ces motifs sans affectation devront permettre d'améliorer les illuminations dans Bavans dès les prochaines fêtes de fin d'année.

Il est demandé à la Commission de proposer les zones pour placer ces illuminations supplémentaires. En première approche, la place des Égreyottes et l'entrée de la commune semblent prioritaires.

→ COMMISSION « URBANISME – TRAVAUX – FORÊT – CIMETIÈRE »

séance du 20 juin 2015

– rapporteur Jean-Claude GIRARD ↻

Programme de travaux suite au regroupement des écoles primaires

Le rendez-vous de la Commission était à l'école Bel Air II : visite du chantier et constat de l'état d'avancement des travaux.

Le démontage des sanitaires sous le préau a été réalisé.

Dans les salles de classes, le câblage électrique est terminé et la pose des plafonds suspendus en cours. La Commission a été renseignée sur la consistance des travaux et les délais d'exécution :

- électricité en leds,
- chauffage : une nouvelle chaudière gaz sera installée, elle alimentera l'ensemble du bâtiment, y compris l'appartement occupé par Malek KARCHOUCI qui sera muni d'un sous-compteur,
- plafonds suspendus dans toutes les classes améliorant ainsi l'acoustique,
- placard dans chaque salle,

- revêtement de sols,
- peintures et divers autres aménagements.

En complément des travaux sur le bâtiment, il est prévu :

- création de 2 places de stationnement sur l'impasse des Bleuets au droit du portail le long du gymnase,
- création de 2 ralentisseurs : face au transformateur à l'entrée de cette impasse et entre les rues des Anémones et des Pervenches sur la rue des Aubépines,
- aménagement d'un parking de 8 places le long de la bibliothèque.

Jean-Claude GIRARD : « Les entreprises se sont engagées à terminer les travaux au 31 juillet 2015 »

Madame le Maire expose la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Elle propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération de restructuration de l'École élémentaire Claire Radreau, plus précisément en ce qui concerne les travaux de sécurisation et aménagement des abords, de création d'une zone de dépôt minute en zone 30, de création de deux plateaux ralentisseurs, la réorganisation du stationnement et la réalisation d'une aire de stationnement des minibus scolaires.

Le coût prévisionnel de l'opération étant estimé à 30 000.00 € HT, **Madame le Maire** demande au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur la décision de réaliser ces travaux d'aménagement et ce, sur l'année 2015/2016,
- de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Doubs au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération ci-dessus.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Entretien des rues

Le marquage au sol doit débiter dans les prochains jours de même que la réparation des chaussées notamment rue des Pins, du Lorday, des Aubépines, de la Prairie...

Confirmation de cession de terrain communal

- M. et Mme EINHORN et Mme RAMOS : deux surfaces de 1a 93ca et 2a 37ca (ex terrain ZAOU), pour 10 320 € et 12 675 €,

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

- M. G. BUSSARD : la parcelle AE n° 80 de 6a 16ca pour 7 000 €.

VOTE : 23 POUR, 0 CONTRE, 4 ABSTENTIONS.

Coupes de bois exercice 2015

Suite au martelage des parcelles 1, 6 p, 6 i, 19 i, 20 i et 20 r, les techniciens O.N.F. ont estimé le volume destiné à l'affouage à environ 1 500 m³, ce qui représente environ 2 200 stères de bois ; ce qui est beaucoup plus que ce dont nous avons besoin annuellement.

La Commission propose en conséquence de retirer de la vente les parcelles 20 i et 20 r, ce qui diminuera approximativement de moitié le nombre de stères. Pour mémoire, nous vendons 1 100 à 1 200 stères par an.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Amélioration de l'éclairage Place des Fêtes

Suite aux besoins en éclairage de cette place pour l'Amicale des Associations pour l'organisation de ses fêtes, foires ou marchés, pour la Pétanque pour ses concours, et afin de sécuriser cet espace de parkings lors de manifestations ou d'occupations diverses de la salle des fêtes, de la salle omnisports ou du stade, la Commission a étudié les différentes possibilités.

Plusieurs devis ont été demandés, le plus adapté se chiffre à 4 800 € pour une installation de luminaires à leds en remplacement des 6 existants.

La Pétanque propose de participer à cette installation par un apport de 3 000 €, la Commune prenant en charge le complément. Considérant cette proposition, la Commission à l'unanimité est favorable au projet. Elle souhaite par ailleurs que cette installation soit réalisée pour le samedi 12 septembre 2015 pour le marché du soir qui sera organisé conjointement par la Ville et l'Amicale des associations.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Divers

Jean-Claude GIRARD relate les dégâts constatés suite à l'orage du dimanche 14 juin 2015 et les dispositions prises.

Il fait un exposé de la situation rencontrée et des interventions de chacun (élus, solidarité des riverains...) et explique le trajet suivi par les eaux boueuses. Dès le lundi, chacun a pris ses responsabilités et réagi en pratiquant quelques aménagements d'urgence ; une entreprise a été mandatée pour effectuer les travaux.

Néolia, de son côté, a également réagi et s'engage à réaliser une noue pour contrôler et ralentir les eaux de ruissellement sur la parcelle dite « Adapéi ».

Les Jardins d'idées réaliseront des merlons de terre en bas de leurs parcelles cultivées.

Jean-Claude GIRARD relate également le comportement violent de certaines personnes sinistrées qui sont venues menacer les secrétaires à la mairie.

- Un courrier sera adressé au Préfet au sujet des installations de M. GESTER sur l'ex terrain PETREQUIN.

- **Jean-Pierre LIPSKI** et **Jean-Claude GIRARD** se sont rendus dans une scierie du Haut-Doubs pour voir le matériel (tables, bancs, poubelles..) qui est fabriqué et les tarifs :

→ Ensemble table et bancs : 270 € - Banc : 171 € - Poubelle : 227 €.

→ Un devis a par ailleurs été établi pour la remise en état de la tyrolienne rue du Corps-Franc : 550 €HT.

Pour la même prestation, AMC Diffusion propose un prix de 1 100 €.

IX – Divers

■ **Décision modificative n°1/2015 / Bâtiments locatifs** : la société AKTYA a facturé à la Commune de Bavans les ordures ménagères 2013 pour 1 553.00 € et 2014 pour 1 566.00 €. Le budget 2015 ne prévoyait que le remboursement des ordures ménagères 2013 soit la somme de 1 600.00 €. Il y a lieu d'augmenter les crédits en dépenses de fonctionnement mais également en recettes de fonctionnement pour une somme identique puisque les ordures ménagères sont facturées aux locataires de la Gendarmerie.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Séance levée à 21h25